

graves, certains enfants s'empruntant pour aller en classe.  
Le Maire demandera au propriétaire de faire les  
réparations qui s'imposent.

La séance est ensuite levée à 20 heures 15

Séance du Conseil Municipal du douze avril  
mil neuf cent cinquante huit.

Le douze avril mil neuf cent cinquante huit à vingt et une  
heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni  
à la mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de son  
Maire.

Étaient présents : M<sup>me</sup> Judith Maire, Denoux adjoint, Charieras  
Legrand, Farant, Rabier, Baubien, Ceissire, Robert, Nica, Gerost

Absents excusés : M. Corgeron et Couffaut.

Absent : M. Gilles

Secrétaire : M. Nica

Le Président présente le budget primitif de l'exercice  
1958, préalablement étudié par la Commission des Finances  
dans sa séance du 10 avril. Après avoir examiné en détail  
les chapitres des recettes et des dépenses, le Conseil Muni-  
cipal conclut à son adoption à l'unanimité des membres  
présents. Il se chiffre pour la section ordinaire à 18.294.735<sup>+</sup>  
et pour la section extraordinaire à 2.908.224<sup>+</sup> nécessitant  
le vote de centimes pour la section ordinaire  
et de centimes pour la section extraordinaire.  
Les dépenses étant en sensible augmentation alors  
que les recettes sont à peu près stationnaires, M. M.  
Charieras, Nica, Robert et Baubien présentent des  
observations sur le relèvement des diverses taxes et  
notamment sur la taxe locale. Une vive discussion  
s'engage sur les répercussions qui survendraient  
dans les budgets familiaux. Il semble que  
l'augmentation des centimes additionnels puisse  
être plus facilement supportée, puisque frappant

la matière impossible.

Le Président informe l'Assemblée que le cimetière est presque entièrement garni et qu'il faut envisager son extension par l'achat du terrain situé au sud avec débouché sur la Nationale 191.

Il convient de prévoir dès maintenant des ressources en vue de cet agrandissement. Pour ce faire le Conseil Municipal décide de relever le prix des concessions actuellement appliquées et de le porter aux chiffres suivants à partir du 15 Mai 1958

Concession perpétuelle : 15000

Concession centenaire : 27000

Concession trentenaire : 6000

Sur observations de certains de ses membres le Conseil Municipal demande à son Maire de faire appliquer les prescriptions de l'arrêté municipal enjoignant aux habitants d'assurer le nettoyage des trottoirs devant leurs maisons et jardins. En cas de défaillance des sanctions pécuniaires pourraient être prises.

La séance est ensuite levée à 22<sup>h</sup> 15.

*(Signatures)*

Séance extraordinaire du onze mai mil neuf cent cinquante-huit.

Le onze mai mil neuf cent cinquante-huit à dix heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Senoux adjoint, Gérost, Choirieras, Parant, Corgeron, Truffaut, Rabier Vice, Legrand, Robert, formant la majorité des membres en exercice

Absents : M. M. Gessière, Gilles et Bauhen

Secrétaire : M. Robert

Vu et approuvé  
Corbel hommes le 14 juin 1958  
Le Sous Préfet Signé  
H. B. B.